

M. le Doyen des Juges d'Instruction
près le **Tribunal Judiciaire de Paris**
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS cedex 17

**Plainte individuelle pour refus de soins,
tentative d'empoisonnement et complicités,
et contraintes légales parfaitement abusives.**

DEMANDEUR :

Je soussigné, Denis BIGEARD, porte plainte à titre personnel, et au nom de mes enfants et petits-enfants, et de tous mes proches potentiellement victimes comme moi,

CONTRE :

- M. Emmanuel MACRON**, président de la République,
- M. Jean CASTEX**, premier ministre,
- M. Olivier VERAN** et **Mme Agnès BUZIN**, ministres des solidarités et de la santé,
- M. Gabriel ATTAL** et **Mme Sibeth N'DIAYE**, portes-parole du gouvernement,
- Tous les membres du gouvernement** n'ayant formulé aucune réserve depuis 02/2020,
- Tous les Députés et Sénateurs** ayant approuvé les mesures gouvernementales depuis 02/2020,
- Tous les membres des "Conseils officiels"** (Constitutionnel, d'État, de l'Audiovisuel, "de défense", "scientifique", professionnels médicaux) ayant participé à l'élaboration de ces mesures,
- Tous les journalistes, commentateurs, animateurs** audiovisuels ayant propagé la propagande officielle sans réserves et sans contradicteurs,
- Toute autre personne** dépositaire de l'autorité publique ayant obéi au gouvernement,

DES CHEFS DE (depuis février 2020 avec éventuelle préméditation antérieure) :

- REFUS de SOINS** par interdiction de prescription de médicaments usuels et connus pour une large utilisation générale (hydroxychloroquine, ivermectine, autres...),
- CONTRAINTEs journalières abusives** par la mise en place d'un "passe sanitaire" notamment pour l'accès aux activités **sportives de plein air**,
- DIFFUSION de nouvelles mensongères** et de chiffres sanitaires inexacts ayant pour but de manipuler la population et de lui faire accepter les mesures gouvernementales,
- COMPLICITE de tentative d'empoisonnement** (art. 211-5 du Code Pénal) par l'utilisation de produits médicaux encore en cours de tests, de composition exacte inavouée, et aux effets secondaires soigneusement dissimulés,
- COMPLICITE de tentative de génocide** (art.211-1 du Code Pénal)
- HAUTE TRAHISON** (ex art.68 de la Constitution) du Président et du Gouvernement,

Détails de mon argumentaire en annexe ci-après :

P.J. : 3 pages



Argumentaire contre la manipulation généralisée, la mise en danger de la vie d'autrui, le crime contre l'humanité, et la ruine organisée du pays.

Les Français sont en droit d'attendre --de leur **gouvernement**, --de **tous** les élus (y compris locaux), --de **toutes** les institutions judiciaires, et --de leurs **forces militaires**, **une protection constante** des citoyens et du pays, dans tous les domaines et contre tous les ennemis. La situation est délicate lorsque ces ennemis sont "**de l'intérieur**", dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessus.

L'ensemble des constats sur la gestion du virus-Covid **depuis deux ans** pose deux questions :

a. "les décisions prises constituent-elles un crime contre l'humanité ?" ,...

b. "y a t-il haute trahison au sommet de l'État ?"

Rappelons les principaux faits et décisions depuis début 2020 :

1. Selon les protections individuelles prévues par une dizaine d'accords, traités, directives, depuis **Nuremberg**, **AUCUN** gouvernement n'est légitime à poser **NI une obligation de traitement sans l'accord** des individus, **NI une "interdiction de soins"** avec des médicaments connus et éprouvés.

Or ces interdictions et contraintes sur le personnel médical sont **toujours en vigueur**, (la majorité des décès réels leur est donc imputable : mise en danger de la vie d'autrui),

2. Un et demi après le début de l'épidémie, **AUCUN** caractère de gravité exceptionnel de la maladie (nombre réel des décès?) **ne justifie la propagande** permanente, mensongère et alarmante du gouvernement qui truque tous les chiffres qu'il annonce (hôpitaux, décès, "cas" incertains),

3. L'utilisation ("imposée") de produits expérimentaux **en cours de tests** et avec des **effets secondaires graves** (mais largement dissimulés), est totalement **illégal** puisque basée sur des **mensonges d'Etat** (tentative d'empoisonnement). La **mise en danger des enfants** avec ces produits est tout spécialement un **crime impardonnable** (crime contre l'humanité !)

4. **L'interdiction de parole** faite à tous les scientifiques qui contestent les analyses et décisions gouvernementales témoigne de la malhonnêteté de nos dirigeants qui n'hésitent pas à utiliser des études truquées (Lancet-22/05/2020) pour appuyer leurs décisions (association de malfaiteurs),

5. **Les diverses contraintes**, sanitaires et/ou économiques, édictées depuis début 2020 sont donc **toutes illégitimes, abusives** et **nuisibles aux intérêts** des citoyens et du pays ("haute trahison").

CHACUN de ces points est à lui seul, **par le nombre de victimes**, constitutif d'un **crime contre l'humanité**. Leur **ADDITION** montre de plus que cette **stratégie est délibérée** (préméditation).

La conclusion est simple : il n'y a comme **explication** de ces décisions abusives et criminelles de nos dirigeants que la **corruption**, les **conflits d'intérêts** avec les profits des sociétés pharmaceutiques, la **volonté délibérée** de ruiner l'économie pour **paralyser la population et la soumettre** à un "Nouvel Ordre Mondial" qui affiche maintenant ses projets au grand jour (Klaus Schwab, forum de Davos).

Cela s'appelle, en bon français, pour des "dirigeants",

FORFAITURE et HAUTE TRAHISON.

Il est temps désormais **d'appeler les choses par leur nom**, et de mettre en accusation **des dirigeants** (et des institutions juridiques malhonnêtes et corrompues -CSA, C.d'État, C.Constitutionnel...) **qui ne sont plus légitimes mais bel et bien devenus des traîtres et criminels de type mafieux**.

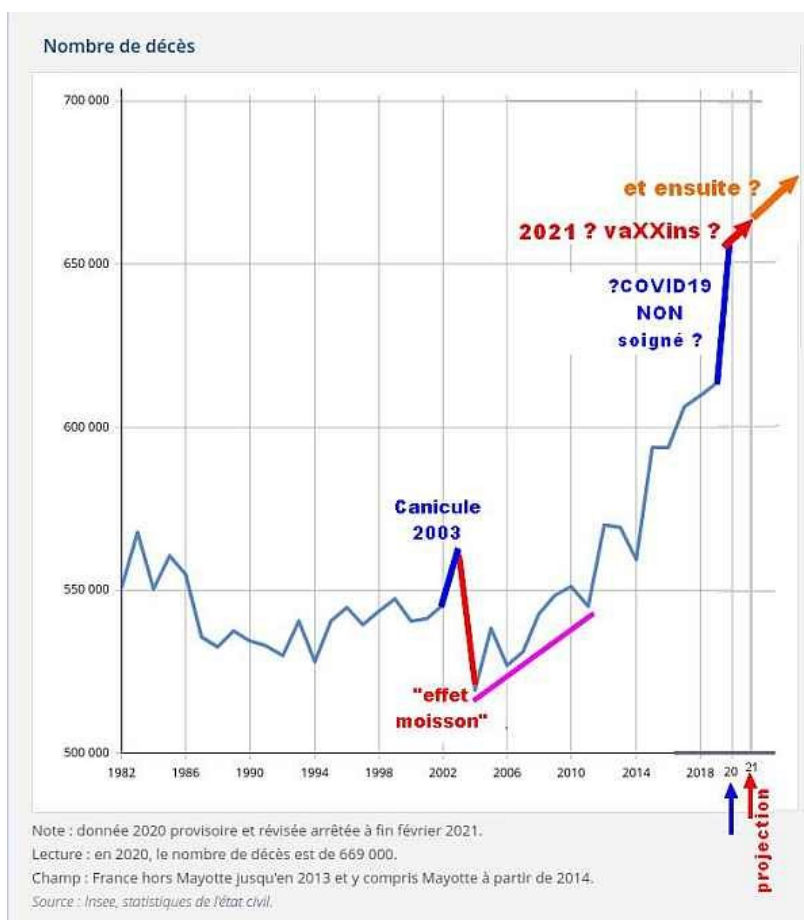
Le nombre de victimes mondiales (physiques, mentales, économiques) et **comprenant même des enfants** de ce "**crime-Covid organisé**" en fait indubitablement un **crime contre l'humanité** qui surpasse largement tous ceux qui ont précédé dans l'histoire.

L'INSEE, l'ATIH, la Défenseure des Droits, la CNIL, ont contredit le gouvernement sur les chiffres, ou l'ont interpellé à plusieurs reprises sur les abus de ses décisions (sans aucune réponse, évidemment !).

L'évolution actuelle des contaminations avec plus de 80 % de la population vaXXinée est une preuve évidente des mensonges gouvernementaux "**tous vaXXinés, tous protégés**" (quid des décès de 2021 ?)

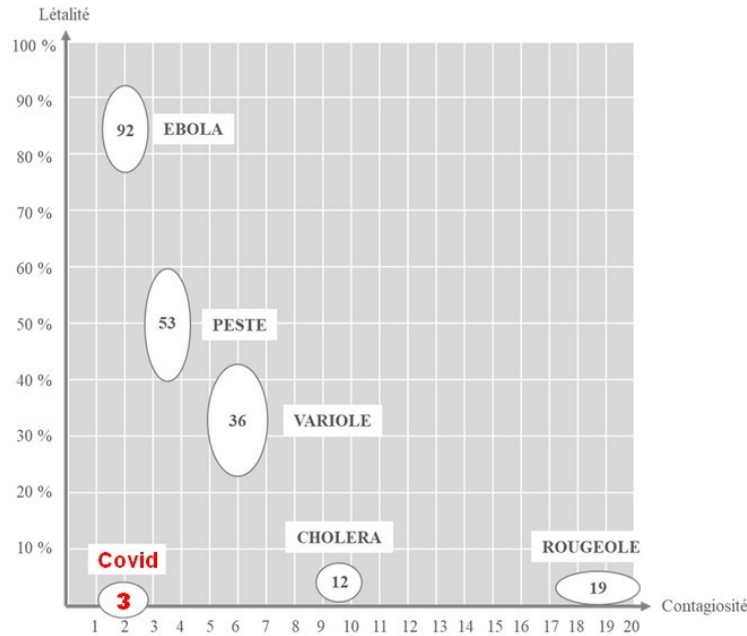
INSEE : total décès mens. France				
Année	Mois	Valeur	Cumul	Delta
				/ 2019
2021	Décembre			
2021	Novembre			
2021	Octobre	53 400	542 200	35 820
2020	Décembre	64 295	668 922	
2020	Novembre	66 237		
2020	Octobre	58 197	538 390	32 010
2019	Décembre	54 958	613 243	
2019	Novembre	51 905		
2019	Octobre	50 410	506 380	base

La page INSEE d'origine : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001641603>



Le graphique original de l'INSEE (sans nos soulignés couleurs) est ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383440>

Selon les critères de l'OMS de létalité et contagiosité, voici la place du "covid" :
Schéma simplifié tiré des sources suivantes (OMS, CDC, Lancet, Chine, Canada, autres).



sources : <https://infobeautiful4.s3.amazonaws.com/2014/10/IIB-microscope-1276x2.png>

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/20/2019-ncov-un-virus-peu-contagieux-et-dont-la-letalite-est-plutot-faible_6030246_4355770.html

EN CONCLUSION, les éléments constitutifs de mise en danger de la vie d'autrui, de crime contre l'humanité et de complicité de génocide sont parfaitement réunis.

Pour l'ensemble de ces raisons j'ai l'honneur de déposer la présente plainte contre tous les susmentionnés cités en page 1, et je demande :

-que soient ordonnées les mesures coercitives nécessaires à l'établissement des faits, les saisies de documents, dossiers, courriels, notes internes, procès-verbaux de conversations, etc...

-que soit interrogée également toute autre personne ayant contribué, directement ou par complicité passive, à ces crimes, et que soit entendue toute autre personne portant des faits profitables à l'établissement de la vérité,

-que soient suspendues dans les meilleurs délais les contraintes abusives liées au passe sanitaire (et bientôt vaccinal), **et les opérations de vaccination** organisées du même fait.

Conformément à l'art 85 alinéa 2 du Code de Procédure Pénale, je n'avais pas d'obligation préalable de dépôt de plainte entre les mains de M. ou Mme le Procureur de la République, puisque je me plains notamment de crimes, mais j'ai quand même effectué ce dépôt devant les Procureurs de Pau et Bayonne.

Je me tiens à la disposition des services du Doyen des juges d'instruction à qui il plaira d'ouvrir une instruction pour les faits ci-dessus énoncés.

A l'appui de mon argumentaire, copie jointe de l'APPEL solennel des "Maires Résistants".

L'appel solennel des "Maires Résistants" : *(copie)*

Nous, le **Collectif Des Maires Résistants**, forts du soutien de nos concitoyens, nous adressons aux Français et aux Françaises, car l'heure est grave.

En effet, le projet de loi déposé par Jean Castex le 27 décembre 2021 est l'acte de trop d'une série de décisions iniques au cours des 18 derniers mois, entraînant la confiscation des libertés fondamentales des Français, sur la base d'une information déloyale.

Par ailleurs ce projet de loi est sciemment déposé dans l'urgence au moment des fêtes.

Il comporte des obligations et privations de liberté inacceptables dans une démocratie.

En effet, ce projet viole les principes les plus fondamentaux de droit, tels que l'égalité des citoyens et le respect de la dignité humaine pourtant protégés par notre droit et de très nombreuses conventions internationales.

LES FAITS

En détail, voici le constat que nous établissons.

Le 17 mars 2020, Emmanuel Macron a déclaré qu'il était en guerre et que rien ne serait plus jamais comme avant. Quoi qu'il en coûte

Depuis cette date, la démocratie a été confisquée aux Français au motif d'une urgence sanitaire établie et maintenue avec des données mensongères et trompeuses.

En 18 mois, Emmanuel Macron et ses gouvernements ont réussi à tout anéantir, ils ont bafoué les institutions démocratiques de France, ils ont renié les conventions internationales signées par la France, notamment en matière de droit à librement disposer de son corps.

Le 12 juillet dernier, Emmanuel Macron a définitivement déchiré le contrat sociétal en instaurant la discrimination comme principe de gouvernance, en faisant ressurgir les démons des pires heures de notre Histoire, divisant les Français, les dressant les uns contre les autres. Selon que vous êtes vaccinés ou non, vous n'aurez plus les mêmes droits.

Le 15 octobre dernier, les députés ont trahi le peuple de France en prolongeant la loi d'urgence jusqu'en juillet 2022, refusant délibérément tout débat scientifique et arguments objectifs et indépendants pour lui préférer l'information biaisée et parcellaire communiquées par le gouvernement qui ressemble désormais à une croyance plus qu'à de la science. En ignorant les scientifiques indépendants et objectifs qui prônent les traitements précoces, la représentation nationale a contribué à priver de soins de nombreux Français, entraînant de nombreux décès.

Au cours des derniers mois, le Conseil d'Etat a gravement failli à sa mission et n'a servi que de chambre d'enregistrement des décisions du gouvernement, refusant délibérément de relever les nombreux mensonges et contradictions des mémoires du gouvernement, mises en évidence par les nombreuses procédures initiées par des collectifs de citoyens.

Le Conseil constitutionnel, empêtré dans les conflits d'intérêts de son président, dont le fils travaille pour Emmanuel Macron au sein d'un cabinet de conseil américain, a lui aussi détourné l'esprit et la lettre de sa mission, trahissant ainsi les Françaises et les Français.

Jamais dans l'histoire de notre pays, un dirigeant n'a, comme Emmanuel Macron, voulu imposer le pouvoir absolu, sans contrôle indépendant des institutions parlementaires et judiciaires, qui sont devenues de facto inexistantes car capturées et sous influence.

Or, l'article 16 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 rappelle que « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

A l'évidence, les Maires de France SONT le dernier rempart de notre démocratie.

LA VERITE NE DOIT PLUS ÊTRE SOUS INFLUENCE

Le seul enjeu aujourd'hui est de retrouver nos droit et libertés et notamment :

- La liberté de conscience qui est le droit accordé à chaque citoyen de conduire son existence selon les valeurs, les principes, les opinions, les religions et les croyances de son choix
- Le droit à l'autonomie personnelle qui s'exprime particulièrement dans le droit de l'individu à disposer de son corps et au respect de la dignité humaine en toutes circonstances.

Cette liberté nous a été soustraite par une poignée de médecins, de scientifiques et de haut-fonctionnaires, dont chaque jour nous dévoile l'absurdité de leurs décisions prises sur la base d'études frauduleuses et guidées par de nombreux conflits d'intérêts.

La science a été instrumentalisée comme une croyance par un petit groupe d'individus, qui se sont octroyé le privilège du savoir scientifique et se sont érigés en tribunal de l'obscurantisme.

Avec la collaboration des médias, ils ont distillé méthodiquement, jour après jour, sur tous les plateaux télé sans contradiction, des informations fausses, soutenues par les journalistes qui manquent ainsi à l'article 1er de la charte de Munich.

Nous savons aujourd'hui que :

- Ils ont biaisé des informations, qu'ils se sont arrangés avec la vérité de manière à manipuler les Français, en jouant sur l'émotionnel, comme l'instrumentalisation de la peur, diminuant l'esprit critique et refusant tout questionnement de bon sens, pour extorquer le consentement et inciter sous contrainte à l'injection d'un traitement expérimental, faussement appelé vaccin.
- Contrairement à ce qu'ils ont affirmé, le vaccin ne protège ni de la contamination, ni de la contagion.
- Contrairement à ce qu'ils ont affirmé, l'immunité naturelle est plus efficace que l'immunité vaccinale.
- Contrairement à ce qu'ils ont affirmé, les vaccins à ARN messenger ont de nombreux effets indésirables, dont certains sont graves, dans des proportions jamais connues dans l'histoire des vaccins.
- Deux doses ne suffisent pas à maintenir l'immunité et que ceux qui se sont fait vacciner ont souscrit à un abonnement vaccinal : trois doses, puis quatre doses, puis cinq doses.
- Le rapport bénéfice / risque de l'injection pour les enfants est en leur défaveur.
- La vaccination de masse en période de pandémie est une hérésie scientifique car elle favorise la mutation de variants résistants à la vaccination.
- Des traitements précoces existent et fonctionnent, entraînant la nullité des autorisations temporaires pour ces pseudo-vaccins.
- Le bon sens au service de l'intérêt général est de laisser les médecins prescrire, et de faire confiance à nos soignants.

NOTRE APPEL

En conséquence, nous appelons solennellement toutes les Françaises et tous les Français à redevenir « les maîtres de leur destin, les capitaines de leurs âmes » en soutenant le mouvement du Collectif des maires Résistants, qui n'a pour seul et unique objectif que de restaurer la démocratie et l'Etat de droit pour le bien commun.

Pour cela, nous invitons tous les mouvements engagés pour le respect des libertés fondamentales, qui souhaitent mettre un terme définitif au simulacre de démocratie mis en scène par Emmanuel Macron, ses acolytes et commanditaires, à **rejoindre le CDMR dans une démarche apolitique et non partisane**

Nous appelons solennellement toutes les Françaises et tous les Français à **prendre contact avec chaque maire, chaque élu, local ou régional, pour les inciter à défendre la démocratie et à rejoindre le mouvement.**

Nous appelons solennellement toutes les Françaises et tous les Français à **prendre contact avec chaque membre de la représentation nationale, députés ou sénateurs, pour les mettre face à leur responsabilité** dans l'hypothèse où ils s'essaieraient à voter une loi substituant un régime d'exception non démocratique puisque sans séparation véritable des pouvoirs, à l'Etat de droit pour imposer de facto la vaccination obligatoire.

Nous appelons solennellement toutes les Françaises et tous les Français à **rappeler à ces élus qu'il est de leur devoir de voter, après s'être assurés d'avoir pris connaissance de toute information disponible**. En faillissant à cette obligation morale et à ce devoir, **tout élu qui contribuerait à mettre en danger la vie d'autrui par les effets indésirables causés par l'injection d'un produit toujours en phase expérimentale, s'exposerait à des poursuites judiciaires en vertu des lois nationales et des traités internationaux auxquels la France est assujettie**, notamment en matière de santé des populations. **Le Collectif des maires Résistants veillera à ce que la responsabilité individuelle des élus soit engagée.**

Nous appelons solennellement toutes les Françaises et tous les Français à **se rapprocher de leurs médecins et à les encourager à s'informer pleinement sur les alternatives thérapeutiques de traitements précoces prouvés scientifiquement** et observés sur le terrain dans de nombreux pays. De nombreux médecins prescrivent ces traitements avec succès, parfois hors AMM, dans le plus grand respect de leur serment d'Hippocrate et droit d'ordonnance.

Fort du soutien des Françaises et des Français, dans un premier temps, nous saisissons les diverses instances nationales (Assemblée nationale, Sénat, Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel) internationales, avec le soutien d'associations de citoyens et d'avocats pour faire à nouveau respecter les libertés fondamentales.

Nous demanderons à être auditionnés avec nos experts scientifiques et juridiques dans le cadre de l'évaluation du projet de loi inique déposé par Jean Castex.

A l'instar des plus éminents scientifiques dans le monde, nous demandons un moratoire sur la vaccination obligatoire, afin d'évaluer objectivement et indépendamment les choix de politique sanitaire du gouvernement.

Nous sommes la France, celle que nous construisons chaque jour avec courage et par amour pour nos enfants, comme les cathédrales en commençant par les fondations.

Le Collectif Des Maires Résistants de France et chacun d'entre nous sommes les fondations de notre Etat démocratique et nous veillerons, avec une détermination sans faille, à ce que celui-ci ne soit plus jamais confisqué !

Le Collectif Des Maires Résistants.

<https://www.facebook.com/LeCollectifDesMairesResistants/>